Résolution sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Algérie, en particulier le cas du journaliste Khaled Drareni

2020/2880(RSP) - 26/11/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 669 voix pour, 3 contre et 22 abstentions, une résolution sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Algérie, en particulier le cas du journaliste Khaled Drareni.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE /NGL.

Le Parlement a fermement condamné l'escalade des arrestations, les détentions et le harcèlement judiciaire arbitraires et illégaux de journalistes, défenseurs des droits de l'homme, syndicalistes, avocats, membres de la société civile et militants pacifiques en Algérie.

Mohamed Khaled Drareni, journaliste, a été détenu, interrogé et intimidé pour sa couverture de la dure répression du gouvernement algérien contre les rassemblements pacifiques et la liberté d'expression. Il a finalement été condamné en août 2020 à trois ans de prison et à une amende de 50.000 dinars algériens pour avoir filmé la police attaquant des manifestants à Alger.

Le Parlement a appelé les autorités algériennes à :

- libérer immédiatement et sans condition Mohamed Khaled Drareni et toutes les personnes détenues et inculpées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, en ligne et hors ligne, et à la liberté de réunion et d'association, y compris Yacine Mebarki, Abdellah Benaoum, Mohamed Tadjadit, Abeldhamid Amine, Abdelkrim Zeghileche, Walid Kechida, Brahim Laalami, Aissa Chouha, Zoheir Kaddam, Walid Nekkiche, Nourredine Khimoud et Hakim Addad;

- déverrouiller les médias et mettre un terme à l'arrestation et à la détention d'activistes politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme, ou de toute personne qui exprime une opinion dissidente ou critique à l'égard du gouvernement;

- mener des enquêtes indépendantes sur chaque cas d'usage excessif de la force par les forces de l'ordre, et demander à tous les auteurs de rendre des comptes;

- veiller à la création d'un espace civique libre qui permette un véritable dialogue politique et ne criminalise pas les libertés fondamentales, en adoptant une nouvelle législation qui soit pleinement conforme aux normes internationales;

- annuler l'interdiction de brandir le drapeau amazigh et à libérer immédiatement toute personne emprisonnée pour avoir arboré des symboles amazighs fréquemment utilisés lors des manifestations du Hirak;

- garantir pleinement l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'impartialité du système judiciaire, et à cesser toute restriction, influence indue, pression, menace ou ingérence dans le processus décisionnel et les autres questions judiciaires;

- garantir à la fois la pleine responsabilité et le contrôle civil et démocratique des forces armées, ainsi que leur subordination effective à une autorité civile légalement constituée, et garantir que le rôle des militaires est défini de manière adéquate dans la Constitution et expressément limité aux questions de défense nationale.

Enfin, la résolution a souligné l'importance des relations entre l'UE et l'Algérie en tant que voisin et partenaire important. Elle attend de l'UE qu'elle place la situation des droits de l'homme au cœur de son engagement avec les autorités algériennes, notamment lors du prochain Conseil d'association UE-Algérie. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a été invité à dresser et à fournir une liste de cas individuels particulièrement préoccupants, y compris ceux mentionnés dans la présente résolution, et à faire régulièrement rapport au Parlement sur les progrès réalisés dans la résolution de ces cas.